

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 001-386/19/CT

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises
Cap Au Nord Entreprendre**

**Avis du Conseil de Territoire
DPEATSV 19/17370/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En cohérence avec l'agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence affirme sa volonté de faciliter le développement des entreprises et de leur permettre une relation simplifiée, fluide et efficace avec les services métropolitains pour améliorer leur cadre de travail et celui de leurs salariés, une stratégie de soutien métropolitain aux Associations de zones d'activité (dont Cap Au Nord Entreprendre) est mise en place pour l'année 2019.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques de ses politiques d'inclusion auprès de publics en situation d'exclusion professionnelle, accompagne des projets qui facilitent le recrutement et la promotion de profils de personnes en difficulté. En effet, la mise en adéquation entre la demande d'emploi et les entreprises sur les territoires est un objectif que la Métropole se doit de mettre en œuvre pour favoriser l'employabilité des personnes qui en sont éloignées.

Enfin, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité métropolitaine. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques. Les Plans de déplacements inter-entreprises sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...)

Dans ce cadre la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité favoriser par la mise en place d'un soutien financier le regroupement des entreprises qui s'associent pour réaliser un PDIE (Plan de Déplacement Inter-entreprises). Ce soutien permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

Présentation générale de l'association

L'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE), créée en 2009 et issue de la fusion entre les deux associations fondatrices « Arnavant » et EZF (Entreprendre en Zone Franche), est l'association d'entreprises de Marseille Nord. Elle fédère aujourd'hui 300 entreprises sur le territoire, qu'il s'agisse de TPE, de Start up, d'ETI, de PME ou de grands comptes comme Haribo ou Pernod Ricard. Elle a pour missions :

- le renforcement et le développement des réseaux d'entreprises existants sur le territoire économique Marseille Nord, soit les 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements
- la promotion de l'activité économique dans les quartiers Nord de Marseille : actions et services auprès des entreprises (et acteurs du territoire) ; aider au développement, et à la mise en place de projets, favoriser la création d'emplois
 - de faciliter la mise en lien entre entreprises, institutions et organisations
 - l'influence et le Lobbying : être force de propositions auprès des grands décideurs économiques, et, pro-actif dans les besoins du territoire.

**Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019**

- La création de groupe de travail sur des thématiques spécifiques : RSE, transport et mobilité des salariés, emploi et RH, culture et patrimoine du territoire
- Enfin, plus généralement réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus

Les liens avec la Métropole Aix-Marseille Provence

De 2010 à 2013, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (dans le cadre de sa politique de Développement Economique) avait accompagné la démarche de fusion des deux associations historiques vers une seule association Cap Au Nord Entreprendre, par le biais notamment de subventions (20 000 euros en 2013 et 20 000 euros en 2014).

Depuis 2015, l'association est financée tant au titre de compétence Mobilité sur une action spécifique intitulée « Nord We Go », que de la compétence Politique de la Ville sur une action liée à l'emploi. En 2017, la réalisation d'une étude avait été financée permettant de connaître les besoins des entreprises envers une association de Zone d'Activités.

Aujourd'hui, l'enjeu de la Métropole en terme de Développement Economique est de renforcer la mise en réseau des entreprises sur les arrondissements du Nord de Marseille au travers de Cap Au Nord Entreprendre, seule association d'entreprises du territoire Nord de Marseille. L'ambition de l'association est de favoriser la création d'emplois sur son territoire ; promouvoir l'activité économique dans les quartiers du nord de Marseille et favoriser l'intégration des entreprises au cœur de ces quartiers.

Budget 2019 de l'association Cap au Nord Entreprendre

DEPENSES		RECETTES	
achats	14 500€	Vente de produits finis	17 575€
Services extérieurs	40 500€	Subventions :	
		ADEMA-CEM	39 000 €
		Conseil Régional	15 000€
		Conseil Départemental	47 000€
		AMP	100 000€
		VDM	10 000€
		Pol Ville	30 000€
Autres services extérieurs	90 460€	Autres produits de gestion courante	78 500€
Impôts et taxes	3 500€		
Charges de personnel	188 115€		
TOTAL DEPENSES	337 075€	TOTAL DEPENSES	337 075€

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 337 075 euros, dont 241 000 euros de subventions publiques. Une subvention de 100 000 euros qui concerne plusieurs compétences (Mobilité, Propreté/Cadre de vie, Emploi, Développement Economique) est demandée à la Métropole, soit 30% du budget global de l'association. Cette demande porte sur les actions suivantes :

- Action 1 : Mobilité Nord We Go (30 000 euros)
- Action 2 : Développement Economique - Amélioration du cadre de vie / Tous Responsables (40 000 euros)
- Action 3 : Développement Economique - Implantation, mutualisation pour un foncier plus accessible (20 000 euros)
- Action 4 : Emploi - Renforcer les liens entre entreprises d'insertion et entreprises du territoire pour favoriser l'emploi local (10 000 euros).

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'association Cap Au Nord Entreprendre de 60 000 euros pour l'exercice 2019, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 30 000 euros afin de contribuer à la réalisation de l'action « Nord We Go » pour la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité.
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros afin de contribuer à la réalisation de l'action « Rencontrons-nous » dans le cadre de la compétence Emploi et Insertion.
- une subvention de fonctionnement spécifique de 20 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence d'émettre un avis sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole concernant une subvention de fonctionnement de 60 000€ à l'association Cap Au Nord Entreprendre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire de Marseille Provence, en leur proposant des services adaptés.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole relatif à la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au fonctionnement de l'association Cap Au Nord Entreprendre.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC